

Image not found or type unknown



Responsabilité suite à glissement de terrain

Par **noesyl**, le **20/01/2009** à **15:26**

Suite à des travaux de terrassement et après de fortes pluies mon terrain plus haut s'est écroulé sur les fondations. rnQui en a la responsabilité le lotisseur, le maire ,ou ,le terrassier qui n'a fait que ce que lui avait été demandé par mes soins?rnMerci de votre réponse